

ASSEMBLEE NATIONALE21 décembre 2005

**DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)**

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 251

présenté par
Mme Billard-----
à l'amendement n° 16 (2^{ème} rect.) de la commission des lois
-----**à l'ARTICLE PREMIER**

Dans la première phrase du dernier alinéa de cet amendement, substituer au mot :

« livres »,

le mot :

« œuvres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.